

## Pourcentage d'écoles qui pratiquent un horaire continu (année scolaire 2019-2020)

Le tableau ci-dessous présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Combien d'écoles pratiquent l'horaire continu ? ».

|              | Degré primaire<br>(1 – 2)               | Degré primaire<br>(3 – 8)               | Degré secondaire I<br>(9 – 11)              |
|--------------|---|---|---|
| <b>BE-fr</b> | 90% <sup>(1)</sup>                      | 90% <sup>(1)</sup>                      | 0% <sup>(5)</sup>                           |
| <b>FR-fr</b> | 100% <sup>(2)</sup>                     | 100%                                    | 100%  |
| <b>GE</b>    | 100% <sup>(3)</sup>                     | 100% <sup>(3)</sup>                     | 0%  |
| <b>JU</b>    | 0%                                      | 0%                                      | 1 école                                     |
| <b>NE</b>    | Organisation communale.                 | Organisation communale.                 | 0%  |
| <b>VS-fr</b> | 2 écoles (Vercorin et Vissoie).         | 2 écoles.                               | 2 écoles (Vercorin et Vissoie).             |
| <b>VD</b>    | Organisation communale <sup>(4)</sup> . | Organisation communale <sup>(4)</sup> . | Pas de données disponibles <sup>(6)</sup> . |

### Notes :

(1) BE-fr : Les offres d'écoles à horaire continu dans les communes du canton de Berne sont ouvertes à tous les élèves de 1<sup>er</sup> à 11<sup>e</sup> année.

(2) FR-fr : 100% des écoles proposent cet encadrement mais son horaire est défini en fonction des demandes.

(3) GE : L'accueil à midi n'est pas assuré par les écoles (canton), mais par des structures communales.

(4) VD : La prise en charge parascolaire (tôt le matin, à midi, en fin de journée) est une compétence communale, non cantonale.

(5) BE-fr : Le canton de Berne ne dispose pas d'horaire continu dans les écoles du secondaire I. Les élèves du secondaire I ont accès aux structures d'accueil prévues pour les élèves de la scolarité obligatoire (de 1<sup>er</sup> à 11<sup>e</sup> année).

(6) VD : Projet en voie d'élaboration mais financement communal pour tous les aspects parascolaires.

**Source et complément d'information** : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2019-2020](#), (consulté le 16.11.2020).

**Réalisation du tableau** : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2020).